

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_45-DE



Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-45**  
**Séance du 02 avril 2024**

**Objet : Signature d'une convention de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le bailleur « Erilia » (passage vers une gestion en flux)**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28		2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 4
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilynne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

**Conseillers municipaux absents :** Mourad **ABADLI**, Ali **OUATIZERGA**

**Secrétaire de séance :** Raymond **MASSE**

**Objet : Signature d'une convention de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le bailleur « Erilia » (passage vers une gestion en flux)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la construction et de l'habitation,  
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment le XIII de l'article 61,  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),  
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté (EC),  
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'Évolution du Logement, de L'Aménagement et du Numérique (ELAN),  
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS),  
Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités, et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024.

**Le conseil municipal décide à la majorité – 4 contre (B. NASS, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX) :**

- d'approuver la convention de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le bailleur « Erilia » dans le cadre du passage d'une gestion "en stock" vers une gestion "en flux", jointe en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville et le bailleur « Erilia »,

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_45-DE



- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire l'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre de la convention de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le bailleur « Erilia » dans le cadre du passage d'une gestion "en stock" vers une gestion "en flux".

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

